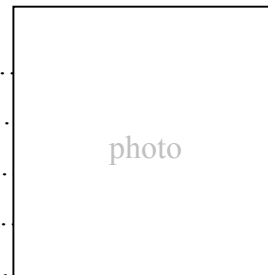


**BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE INITIAL  
DU MONITORAT FEDERAL 1<sup>ER</sup> DEGRE  
DE PLONGEE SOUS-MARINE**



**FFESSM**  
**Commissions Techniques Départementales**  
**Ille & Vilaine CTD 35 et Morbihan CTD 56**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
NE(E) LE : ..... A : .....  
NATIONALITE : .....  
ADRESSE : .....  
CP : ..... VILLE : .....  
Tél.dom.: ..... Portable : .....  
E-mail : .....



**LE STAGE AURA LIEU AUX DATES ET LIEUX SUIVANTS :**

Du 07 et 08 janvier 2012 à Lorient(56) *à confirmer*  
Du 21 et 22 janvier 2012 à Vannes (35) *à confirmer*  
Du 04 et 05 février 2012 à St Malo (35)

**LA PARTICIPATION A L'ENSEMBLE DES TROIS WEEK-ENDS EST OBLIGATOIRE POUR  
VALIDER VOTRE STAGE INITIAL.**

**JE SUIS LICENCIÉ(E) DANS UN CLUB :**

N° licence : ..... Date de délivrance : .....  
N° Club : ..... Nom du club : .....  
Date du certificat médical .....  
N° de niveau 4 : ..... date d'obtention:..... Lieu: .....  
Initiateur : oui non date d'obtention:.....

**PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :**.....

**COUT DU STAGE : 220 euros**

Repas du samedi et dimanche midi compris + hébergement 1<sup>er</sup> WE

Je joins au bulletin d'inscription un règlement par chèque à l'ordre du **CoDep ESSM35**

**A L'ADRESSE SUIVANTE :**

☞ CTD35 : Gaby BERGOT 12 Rue du Roncelay 35510 CESSON SEVIGNE

**DATE LIMITE D INSCRIPTION LE 18 décembre 2011**

A ..... Le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

# MONITORAT FEDERAL 1er DEGRE



## Conditions de candidature

- Etre titulaire de la licence en cours de validité,
- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen,
- Etre titulaire du Brevet de Guide de Palanquée (N4) ou Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du N4 de l'ANMP ou de la FSGT.
- Etre titulaire du RIFA Plongée de la FFESSM (carte).
- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur (voir UC10), permis option côtière minimum, (les « anciens permis » côtier et A sont toujours recevables).
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique, après obtention du Brevet de guide de palanquée, les stages pédagogiques suivants :

### 1) Un stage initial de six jours organisé par une CTR (Délégation peut être donnée à un comité départemental par le président de la CTR).

Il faut être titulaire du Guide de Palanquée (N4), du Guide de Palanquée associé de la FFESSM ou du niveau 4 de la FSGT ou de l'ANMP pour pouvoir s'inscrire au stage initial MF1.

Le responsable est un Instructeur régional présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTR.

Il peut être assisté de moniteurs MF2 ou BEES2 licenciés à la FFESSM.

L'avis favorable concernant ce stage, composé des UC N° 1, 2, 3, est signifié par la remise au stagiaire du livret pédagogique. Un numéro de déclaration enregistré en C.T.R. est porté sur ce livret pédagogique.

### 2) Un stage en situation de :

- ✓ 12 séances de pédagogie de la pratique sans scaphandre (UC 4),
- ✓ 43 séances de pédagogie de la pratique avec scaphandre qui peuvent se dérouler entièrement en milieu naturel ou réparties entre milieu naturel et milieu artificiel, avec au minimum 21 séances en milieu naturel (UC 5),
- ✓ 17 séances de pédagogie de la théorie (UC 6 et UC7),

participation à un examen complet de Guide de palanquée, recommandé par la CTN mais non obligatoire (UC 7a),

Ces séquences de formation doivent permettre au stagiaire d'être mis en situation d'enseignement pour des plongeurs du niveau débutant au guide de palanquée dans les espaces 0 – 6 m, 0 – 12 m, 0 – 20 m et 0 – 40 m. (lors des séances se déroulant au-delà de 20 m. le formateur de 2° degré est sous l'eau avec le stagiaire)

Pour les quatre UC de pédagogie, il est recommandé de faire travailler le stagiaire MF1 en présence de véritables élèves.

Les volumes horaires de ces séances sont définis dans le livret pédagogique.

Les stages en situation sont contrôlés et validés, sur le livret pédagogique, par les moniteurs fédéraux 2ème degré ou Brevetés d'Etat 2ème degré licenciés à la FFESSM.

Un moniteur MF2 ou BEES 2 licenciés peut être le conseiller pédagogique d'un maximum de quatre stagiaires simultanément (dont deux stagiaires BEES1 au maximum).

Une unité pédagogique est un ensemble de quatre séances pédagogiques minimum, signées par le même formateur dans une ou plusieurs UC (4, 5, 6, 7). Ce même formateur est présent sur le site d'encadrement. Le respect de l'ordre chronologique des UC n'est pas obligatoire.

### 3) Un stage final (UC 9) de cinq jours bloqués organisé et validé par une CTR.

**Nota :** l'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.

### 4) Présenter une attestation d'aptitude (UC 8) à l'épreuve de remontée d'un plongeur en difficulté de - 25 m signée sur le livret pédagogique par, à minima, un moniteur MF1 ou BEES 1 licencié. La validité de celle-ci est de neuf mois.

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.